

AVIS DE COURSE

CATA RACE
18 MAI 2019
Claouey
Club Nautique de Claouey
5 C
Catamaran FK14



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les *Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Le présent avis de course.
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à inter-séries catamaran.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant la fiche d'inscription sur place le 18 mai.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

Néant

5. PROGRAMME

- 5.1 Inscriptions le 18 mai de 11 à 15h.
- 5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
18/05/2019	16h00	INC

- 5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après**18h30**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Raid
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

1 course(s) devra (devront) être validée(s) pour valider la compétition.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club Nautique de Claouey, Place Éric Tabarly 33950 LEGE-CAP FERRET

contact@cnclaouey.com 05-56-60-73-15

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
ARCACHON		18/05/2019		18H14	95

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

